



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 14 Octobre 2014

Date de la convocation 06 Octobre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MALLET Denis à M.LACROIX Jean-Claude, M.SEGURA René à M.REVEL Claude, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, M.BLANQUER Alain à M.COSTE Bernard, M.BARDEAU Francis à M.BRUN Olivier, M.GASC Georges à M.JURQUET Henri, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

Objet : Centre aquatique – Convention de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique au Club de natation « Les Dauphins ».

Monsieur RUIZ propose aux membres du conseil communautaire de mettre à disposition de l'Association « Les Dauphins » un certain nombre de lignes d'eau selon les conditions définies ci-après.

Il précise que l'association proposera à ses adhérents des activités de natation sportive (perfectionnement adultes et enfants à partir de 6 ans) qui ne devront en aucun cas être en concurrence avec celles proposées par la communauté de communes.

Il ajoute que cette mise à disposition conclue pour la durée d'une saison associative soit du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, donne lieu à la perception d'une redevance dont le montant est fixé à 15,00€/an/adhérent pour l'ensemble des plages horaires accordées pour pratiquer les activités.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'expose de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique avec l'association « Les Dauphins », telle que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20141024-2014-10-14-06-DE
Date de télétransmission : 27/10/2014
Date de réception préfecture : 27/10/2014